

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0251

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Direction Commande Publique  
Ingénierie du Bâtiment  
Tél : 04.66.56.43.62  
Réf : 2025NP-PM

**Objet** : Marché à procédure adaptée relatif à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande concernant la vérification et la maintenance des extincteurs, robinets d'incendie armés et des exutoires de fumée pour la Communauté Alès Agglomération (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - autorisation de signature du marché et tout autre document y afférent

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre 2001, p 19703),

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

**Considérant** la nécessité pour la Communauté Alès Agglomération de lancer un accord-cadre relatif à la vérification et la maintenance des extincteurs, robinets d'incendie armés et des exutoires de fumée,

**Considérant** que le présent marché n'est pas alloti,

**Considérant** qu'en application des articles R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu avec un montant minimum annuel de 1 000 € hors taxes et avec un montant maximum annuel de 30 000 € hors taxes,

**Considérant** que ces services relèvent de la famille de nomenclature interne ci-dessous, et constituent conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble de services homogènes en raison de leur unité fonctionnelle,

| Nomenclature | Libellé  |
|--------------|--|
| 32 3 01      | Maintenance d'installations et d'équipements de protection contre l'incendie |

**Considérant** qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme dématérialisée « www.achatpublic.com » et au BOAMP le 17 mars 2025,

**Considérant** la date limite de réception des offres fixée au 16 avril 2025 à 12h,

**Considérant** les critères de sélection des offres avec leur pondération tels que mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir :

| Critères   | Pondération   |
|--|---------------|
| <p><b>1 - prix</b> apprécié au regard des sous-critères détaillés ci-dessous.</p> <p>Le calcul de la note prix se fera suivant la formule : (meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix</p>   | <b>60.0 %</b> |
| <p><b>1.1</b> - notation sur le coût annuel de la vérification [montant total HT de l'annexe 1 à l'acte d'engagement : décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)]</p>   | 25.0 %        |
| <p><b>1.2</b> - notation sur la moyenne des coûts pour les ajouts de sites [moyenne des prix indiqués à l'annexe 2 à l'acte d'engagement : bordereau des prix unitaires (BPU) relatif à l'ajout de sites supplémentaires]</p> <p>Afin d'obtenir le prix moyen des coûts pour les ajouts de sites, les prix indiqués à l'annexe 2 de l'acte d'engagement seront additionnés. Le résultat obtenu sera divisé par le nombre de prix additionnés.</p>  | 10.0 %        |
| <p><b>1.3</b> - notation sur la moyenne du coût des pièces de réparation/remplacement [moyenne des prix indiqués à l'annexe 3 à l'acte d'engagement : bordereau des prix unitaires (BPU) relatif à l'ajout ou au remplacement de matériel]</p> <p>Afin d'obtenir le prix moyen des coûts pour les pièces de réparation/remplacement, les prix indiqués à l'annexe 3 de l'acte d'engagement seront additionnés. Le résultat obtenu sera divisé par le nombre de prix additionnés.</p> <p>Le pourcentage relatif à la majoration en cas d'intervention en urgence sous 24h ne fait pas l'objet d'une notation au titre de ce sous-critère.</p> | 15.0 %        |
| <p><b>1.4</b> - notation sur le pourcentage de majoration en cas d'intervention sous 24h [indiqués à l'annexe 3 à l'acte d'engagement : bordereau des prix unitaires (BPU) relatif à l'ajout ou au remplacement de matériel]</p>   | 10.0 %        |
| <p><b>2 - valeur technique</b> appréciée au regard du mémoire technique fournit par le candidat détaillant les sous-critères suivants :</p>  | <b>40.0 %</b> |
| <p><b>2.1</b> - moyens en stockage en matériel, organisation mise en place et pièces détachées de l'entreprise pour assurer les réparations et recharges des extincteurs, RIA et trappes sur site</p>  | 15.0 %        |
| <p><b>2.2</b> - moyens humains spécifiquement affectés à l'exécution du marché</p> <p>Le candidat indiquera le nombre de personnes spécifiquement affecté au marché et fournira le détail des parcours, études et expériences professionnelles du personnel spécifiquement affecté à la mission et justifiant de la capacité des équipes à effectuer les prestations.</p>  | 25.0 %        |

**Considérant** que 4 offres ont été réceptionnées, à savoir :

- SARL ATR SERVICES - 64 rue de la Fontaine - 77310 Saint Fargeau Ponthierry,
- SAS INCENDIE PROTECTION SECURITE (IPS) - 61 rue des Solesmes - 59400 Cambrai,
- MEDITERRANEENNE DE PROTECTION - 195 avenue Clement Ader - 34170 Castelnaud-le-Lez,
- SARL A.E.S - zone artisanale des Carrière Vieilles - rue Nicolas Martin - 30190 Saint-Chaptes,

**Considérant** que conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur public a analysé les offres avant les candidatures,

**Considérant** les résultats de l'analyse des offres (Cf. rapport d'analyse des offres annexé),

**Considérant** qu'au regard des critères de sélection des offres susvisés, la proposition de la SARL A.E.S. constitue une offre économiquement avantageuse,

**Considérant** qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature, l'acheteur public a admis la candidature de la SARL A.E.S.,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Est retenue au titre de l'accord-cadre relatif à la vérification et la maintenance des extincteurs, robinets d'incendie armés et des exutoires de fumée pour la Communauté Alès Agglomération, la SARL A.E.S. - zone artisanale des Carrière Vieilles - rue Nicolas Martin - 30190 Saint-Chaptes.

L'accord-cadre mono-attributaire est conclu avec un montant minimum annuel hors taxes de 1 000 € (mille euros hors taxes) et avec un montant maximum annuel hors taxes de 30 000 € (trente mille euros hors taxes).

### ARTICLE 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit de façon expresse 3 fois, pour une période d'un an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

### ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 30 JUIN 2025  
Le président  
Christophe RIVENOQ



**ANALYSE DES OFFRES**

| Opérateur économique   | Note prix / 6            | Note valeur technique / 4 | Note globale /10 | Classement             |
|--|--------------------------|---------------------------|------------------|------------------------|
| <b>AES</b><br>rue Nicolas Martin<br>30190 Saint-Chaptes  | <b>6</b>                 | <b>2,4</b>                | <b>8,4</b>       | <b>1<sup>er</sup></b>  |
| <b>INCENDIE PROTECTION<br/>SÉCURITÉ</b><br>61 rue de Solesmes<br>59400 Cambrai                 | <b>3,36</b>              | <b>2,7</b>                | <b>6,06</b>      | <b>2<sup>ème</sup></b> |
| <b>ATR SERVICES</b><br>64 rue de la fontaine<br>77310 Saint-Fargeau-<br>Ponthierry             | <b>2,88</b>              | <b>2,7</b>                | <b>5,58</b>      | <b>3<sup>ème</sup></b> |
| <b>LA MÉDITERRANÉENNE<br/>DE PROTECTION</b><br>195 av. Clément Ader<br>34170 Castelnaud-le-Lez | <b>Offre irrégulière</b> |                           |                  | <b>Non classée</b>     |